

*Une copie de l'avis de convocation de la séance extraordinaire du 26 août 2013, à 18 h 30, a été signifiée tel que requis par la Loi sur les cités et villes au maire et à chaque membre du conseil municipal à leur domicile ou place d'affaires le 23 août 2013.*

**PROCÈS-VERBAL** d'une séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Raymond tenue le lundi 26 août 2013, à 18 h 30, à la salle des conférences de l'hôtel de ville au 375, rue Saint-Joseph à Saint-Raymond.

**SONT PRÉSENTS :**

Mme et MM. les conseillers	Jean-Luc Plamondon Bernard Ayotte Guillaume Jobin Réjeanne Julien Fernand Lirette
----------------------------	---

**EST ABSENTE :**

Mme la conseillère	Lorraine Linteau
--------------------	------------------

formant quorum sous la présidence de M. le maire Daniel Dion.

Sont également présents : le directeur du Service des travaux publics, M. Benoit Paquet, et la greffière, Mme Chantal Plamondon.

**Ordre du jour**

1. Octroi d'un mandat pour la préparation de plans et devis supplémentaires dans le cadre des travaux de stabilisation de la rive droite de la rivière Sainte-Anne dans le secteur du rang du Nord
2. Demande d'autorisation présentée au ministère des Transports du Québec en vue de la réalisation d'une traverse de piétons sur la rue Saint-Joseph
3. Octroi d'un mandat en vue d'une étude de faisabilité pour le prolongement de la 2<sup>e</sup> Avenue dans le secteur de Val-des-Pins
4. Octroi d'un contrat pour la location d'une pelle hydraulique en vue des travaux de réfection des trottoirs sur l'avenue Saint-Jacques
5. Octroi d'un contrat pour la réfection du plancher du chalet du centre de ski (point reporté)

**13-08-254 OCTROI D'UN MANDAT POUR LA PRÉPARATION DE PLANS ET DEVIS SUPPLÉMENTAIRES DANS LE CADRE DES TRAVAUX DE STABILISATION DE LA RIVE DROITE DE LA RIVIÈRE SAINTE-ANNE DANS LE SECTEUR DU RANG DU NORD**

---

Attendu que les plans et devis de la stabilisation d'un segment de 150 m de la rive droite de la rivière Sainte-Anne, entre les numéros civiques 904 et 941, rang du Nord à Saint-Raymond, ont déjà été préparés par la firme Environnement Nordique inc.;

Attendu qu'un décrochement récent de la rive localisé à environ 100 mètres en amont, plus précisément en face du 967, rang du Nord, nécessite la préparation d'un nouveau concept de stabilisation et d'un addenda aux plans et devis existants;

Attendu la proposition déposée à cet effet par Environnement Nordique inc.

**SUR LA PROPOSITION DE MONSIEUR LE CONSEILLER BERNARD AYOTTE, IL EST RÉSOLU :**

QUE le conseil municipal octroie un mandat à Environnement Nordique inc. en vue de la préparation de plans et devis supplémentaires dans le cadre des travaux de stabilisation de la rive droite de la rivière Sainte-Anne dans le secteur du rang du Nord, et ce, pour la somme de 4 930 \$ plus les taxes applicables.

QUE l'offre de service déposée ainsi que la présente résolution tiennent lieu de contrat.

QUE les sommes nécessaires afin de pourvoir au paiement de cette dépense soient prises à même les surplus accumulés et non réservés.

*Adoptée à l'unanimité des membres présents.*

**13-08-255 DEMANDE D'AUTORISATION PRÉSENTÉE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC EN VUE DE LA RÉALISATION D'UNE TRAVERSE DE PIÉTONS SUR LA RUE SAINT-JOSEPH**

---

Attendu que la Ville de Saint-Raymond souhaite réaliser une traverse de piétons avec des avancées de trottoirs sur la rue Saint-Joseph, à la hauteur de la caisse populaire Desjardins Saint-Raymond-Sainte-Catherine, et ce, afin de rendre ce passage piétonnier plus sécuritaire pour les utilisateurs;

Attendu qu'à cet effet, la Ville de Saint-Raymond souhaite obtenir l'autorisation du ministère des Transports dont la gestion de la rue Saint-Joseph (route 367) lui incombe;

**SUR LA PROPOSITION DE MADAME LA CONSEILLÈRE RÉJEANNE JULIEN, IL EST RÉSOLU :**

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Raymond demande au ministère des Transports du Québec l'autorisation afin d'aménager une traverse de piétons avec des avancées de trottoirs sur la rue Saint-Joseph, et ce, conformément aux plans joints à la présente résolution.

*Adoptée à l'unanimité des membres présents.*

**13-08-256 OCTROI D'UN MANDAT EN VUE D'UNE ÉTUDE DE FAISABILITÉ POUR LE PROLONGEMENT DE LA 2<sup>E</sup> AVENUE DANS LE SECTEUR DE VAL-DES-PINS**

---

Attendu l'avis d'intention favorable formulé par le conseil municipal pour le prolongement des 2<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> Avenue dans le secteur de Val-des-Pins, et ce, aux termes de la résolution numéro 13-07-231;

Attendu que cette même résolution mandatait le directeur du Service des travaux publics afin qu'il procède à un appel d'offres de services auprès

de firmes de consultants pour la réalisation d'une étude de pré faisabilité (confection d'un plan directeur) pour la voirie du projet susmentionné;

Attendu l'offre de services professionnels déposée par la firme Les consultants S.M. inc. et les recommandations du directeur du Service des travaux publics;

**SUR LA PROPOSITION DE MONSIEUR LE CONSEILLER JEAN-LUC PLAMONDON, IL EST RÉSOLU :**

QUE le conseil municipal mandate la firme Les consultants S.M. inc. pour la réalisation d'une étude préliminaire d'avant-projet sur la faisabilité d'un futur développement résidentiel dans le prolongement des 2<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> Avenue dans le secteur de Val-des-Pins.

Ce mandat s'élève à la somme de 6 600 \$ plus les taxes applicables, et les sommes nécessaires afin de pourvoir au paiement de la présente dépense seront prises à même les surplus accumulés et non réservés.

QUE l'offre de service déposée ainsi que la présente résolution tiennent lieu de contrat.

*Adoptée à l'unanimité des membres présents.*

**13-08-257 OCTROI D'UN CONTRAT POUR LA LOCATION D'UNE PELLE HYDRAULIQUE EN VUE DES TRAVAUX DE RÉFECTION DES TROTTOIRS SUR L'AVENUE SAINT-JACQUES**

---

Attendu les invitations expédiées par le directeur du Service des travaux publics relativement à l'octroi d'un contrat en vue de la fourniture d'une pelle hydraulique sur chenilles avec opérateur dans le cadre des travaux de réfection des trottoirs sur l'avenue Saint-Jacques et la rue Saint-Ignace, et ce, auprès des deux entreprises suivantes :

↳ Pax Excavation inc.

↳ Les entreprises Victorin Noreau inc.

Attendu que le conseil municipal entérine les invitations expédiées par le directeur du Service des travaux publics, M. Benoit Paquet;

Attendu les recommandations de M. Paquet à la suite de l'analyse des soumissions déposées et ouvertes publiquement le lundi 26 août 2013;

Attendu que ces fournisseurs sont admissibles à conclure un contrat public;

**SUR LA PROPOSITION DE MONSIEUR LE CONSEILLER GUILLAUME JOBIN, IL EST RÉSOLU :**

QUE le contrat pour la location d'une pelle hydraulique sur chenilles avec opérateur pour l'exécution des travaux mentionnés ci-dessus soit octroyé à Pax excavation inc. avec la pelle Kobelco 115RDZ 2001 à 100 \$ de l'heure plus les taxes applicables, et ce, pour un maximum de 120 heures.

La présente résolution et la soumission déposée tiennent lieu de contrat.

QUE les sommes nécessaires afin de pourvoir au paiement de la présente dépense soient prises à même les surplus accumulés et non réservés.

*Adoptée à l'unanimité des membres présents.*

**POINT 5 - OCTROI D'UN CONTRAT POUR LA RÉFECTION DU  
PLANCHER DU CHALET DU CENTRE DE SKI**

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée. Il est 19 h 02.

---

Chantal Plamondon  
Greffière

---

Daniel Dion  
Maire